

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 €
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECH - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECH

SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZECH

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE - DUPLICATA

Feuillet 1/4

N° FACTURE 1101555808 DATE FACTURE : 09.09.2025 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 09.09.2025 - B.L. N° 0233 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO									
0048675	SAUCIS.STRAS.VPF X10 350G CO PS	6.00	PC	1.24	1.79	1.89	30.73%	5.5	7.44
Total famille 517 : SAUCISSERIE							30.73%		7.44
2432415	PASTABOX FUSILLI BOLOGNAISE 330G	4.00	PC	2.37	3.78	3.99	37.30%	5.5	9.48
Total famille 519 : PLATS CUISINES ETHNIQU.LS RF							37.30%		9.48
8995425	ROTI DE BOEUF 4TR 120G	6.00	PC	4.20	6.30	6.65	33.33%	5.5	25.20
Total famille 594 : CHARCUTERIE CUITE LS							33.33%		25.20
3513905	TLJ LARDONS FUMES BQ 200G	15.00	PC	1.49	2.18	2.30	31.65%	5.5	22.35
Total famille 595 : AIDE CULINAIRE CHARCUTERIE LS							31.65%		22.35
9027225	LUSTU GNOCCHI AP.JB.FRO. 300G	9.00	PC	2.42	3.30	3.48	26.67%	5.5	21.78
Total famille 613 : PATES FRAICHES/QUENELLES LS							26.67%		21.78
8573537	TABOULE ORIENTAL 310G	8.00	PC	1.42	2.27	2.40	37.44%	5.5	11.36
9033035	TABOULE POULET ROTI VPF 300F	6.00	PC	2.04	2.75	2.90	25.82%	5.5	12.24
Total famille 614 : SALADES FRAICHES LS							31.91%		23.60
7874755	SDW LE GOURMAND SAUMON FUME 190G	4.00	PC	2.80	3.59	3.95	22.01%	5.5	11.20
9050165	SODE SAL CIE ROMA JMB MOZZA 320GR	4.00	PC	2.96	4.03	4.25	26.55%	5.5	11.84
9050125	SODEBO SALADE CIE MANHATTAN 320G	4.00	PC	2.76	3.86	4.25	28.50%	5.5	11.04
1745077	SDW MEGA VIEN.PLT CRUD.270G	4.00	PC	1.63	2.70	2.85	39.63%	5.5	6.52
1041005	BE WRAPPY PLT CAESAR 190G	6.00	PC	2.70	3.55	3.90	23.94%	5.5	16.20
Total famille 620 : SNACKING FRAIS							27.20%		56.80
3677675	TARTE EN OR FEUILLETEE 230G	10.00	PC	0.94	1.47	1.55	36.05%	5.5	9.40
1766397	PATE FEUILLETEE PB TO 230G CO	10.00	PC	1.05	1.56	1.65	32.69%	5.5	10.50
Total famille 627 : PATES MENAGERES							34.32%		19.90
9072105	4T FILET PLT ROTI CSN 116G	6.00	PC	2.14	3.09	3.26	30.74%	5.5	12.84
Total famille 649 : CHARCUTERIE DE VOLAILLE							30.74%		12.84
1821917	SAL F CHENE BLONDE X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	1.08	1.22	1.29	11.48%	5.5	6.48
2089215	TOM COT MARMANDE 3K5 C2 FR Pays d'origine: FR	3.50	KG	2.29	2.45	2.59	6.53%	5.5	8.01
1821907	SAL BATAVIA BL X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.84	1.13	1.19	25.66%	5.5	5.04
9020905	SAL X3 SUCRINE X12 C1 ES Pays d'origine: ES	12.00	PC	1.22	1.70	1.79	28.24%	5.5	14.64
0917321	COURGETTE VRAC 14/21 5K C1 FR Pays d'origine: FR	5.00	KG	1.75	2.46	2.59	28.86%	5.5	8.75
1398281	POIREAU VRAC 5KG C1 FR Pays d'origine: FR	5.00	KG	1.80	2.46	2.59	26.83%	5.5	9.00
3417511	AVOCAT 165/196G HASS PREM C22 PE Pays d'origine: PE	22.00	PC	0.78	0.94	0.99	17.02%	5.5	17.16
4274087	FENOUIL CAL 12/14 3K C1 IT Pays d'origine: IT	3.00	KG	1.97	2.83	2.99	30.39%	5.5	5.91
7559341	CAROTTE VRAC 6KG C1 FR PM Pays d'origine: FR	6.00	KG	0.99	1.32	1.39	25.00%	5.5	5.94
1821927	SAL LAITUE X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	1.11	1.51	1.59	26.49%	5.5	6.66
8530355	TOM CERISE ALL 250G 0,99€ C1 MA/ES Pays d'origine: MA	16.00	PC	0.82	0.94	0.99	12.77%	5.5	13.12

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

FACTURE - DUPLICATA

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101555808 DATE FACTURE : 09.09.2025

Feuillet 2/4

5558120	PERSIL PLAT BTE 130/160G X8 C1 FR Pays d'origine: FR	8.00	PC	0.95	1.51	1.59	37.09%	5.5	7.60
Total famille 500 : LEGUMES							23.15%	108.31	
9093005	NECTA JNE A 60X40 7K C1 FR Pays d'origine: FR	7.00	KG	1.80	2.83	2.99	36.40%	5.5	12.60
9058705	KIWI GOLD 105/115G C27 ZESPRI C1 NZ Pays d'origine: NZ	22.00	PC	0.90	1.32	1.39	31.82%	5.5	19.80
4919471	BANANE 18K5 PREM P20 C1 ANTILLES Pays d'origine: FR	18.50	KG	1.25	1.70	1.79	26.47%	5.5	23.11
2913251	RAISIN MUSCAT 8KG C1 FR Pays d'origine: FR	8.00	KG	3.41	5.20	5.49	34.42%	5.5	27.28
8924075	CITRON VRAC 5K CAL4 C2 ZA Pays d'origine: ZA	5.00	KG	2.86	4.07	4.29	29.73%	5.5	14.30
9017765	ORANGE A JUS VALENCIA 2K 6/8 C1 ZA Pays d'origine: ZA	10.00	PC	3.68	4.73	4.99	22.20%	5.5	36.80
9093095	PECHE JNE A 60X40 C1 7KG FR Pays d'origine: FR	7.00	KG	1.80	2.83	2.99	36.40%	5.5	12.60
9012015	ORANGE NAVEL.SEL 3/4 8K C1 ZA Pays d'origine: ZA	8.00	KG	2.13	2.83	2.99	24.73%	5.5	17.04
Total famille 504 : FRUITS							29.51%	163.53	
8989505	FILET POULET ROTI X2 230G	6.00	PC	3.60	5.36	5.65	32.84%	5.5	21.60
8989975	GESIERS POULET CONFITS CO 300 G	6.00	PC	2.75	4.31	4.55	36.19%	5.5	16.50
Total famille 192 : VOLAILLES CUITE/ELABOREE LS							34.33%	38.10	
6868597	MASCARPONE A L ANCIENNE 48% 250G	6.00	PC	3.36	4.98	5.25	32.53%	5.5	20.16
5237347	RICOTTA 10% 250G	6.00	PC	1.34	1.89	1.99	29.10%	5.5	8.04
Total famille 538 : FROMAGE UVCI							31.59%	28.20	
9035625	OEUFS X12 PPA ELEVEURS ENG	8.00	PC	2.76	4.31	4.55	35.96%	5.5	22.08
8155781	OEUF X12 PPA MOYEN CO ODNV	8.00	PC	2.65	3.60	3.80	26.39%	5.5	21.20
Total famille 529 : OEUFS							31.61%	43.28	
9124925	L MPX TIRAMISU.SPECULOOS 2X100G	4.00	PC	1.60	2.04	2.15	21.57%	5.5	6.40
4887190	AM CREM DESS SAV CHOCO 4X125G CO	6.00	PC	0.95	1.22	1.29	22.13%	5.5	5.70
5695405	MOUSSE LIEG.CHOCO 4X80G CO	6.00	PC	0.96	1.51	1.59	36.42%	5.5	5.76
1596935	VIENNOIS CAFE 4X100G	6.00	PC	1.40	1.89	1.99	25.93%	5.5	8.40
0386910	MOUSS.LIEG.SAV.VAN.4X80G CO	6.00	PC	0.96	1.28	1.35	25.00%	5.5	5.76
Total famille 531 : DESSERTS ULTRA-FRAIS							26.49%	32.02	
0577930	BRIDELICE EPAISSE 15% 20CL	12.00	PC	0.80	1.18	1.24	32.20%	5.5	9.60
9837107	CRM.FRCH.EPAIS.30% 20CL CO	12.00	PC	0.79	1.18	1.25	33.05%	5.5	9.48
Total famille 532 : CREMES ET SAUCES FRAICHES							32.63%	19.08	
7879637	YAOURTS FRUITS 4X125G CO	6.00	PC	1.40	2.23	2.35	37.22%	5.5	8.40
3577531	YAOURT PYRENEE FRAMB 4X125G	6.00	PC	1.97	3.08	3.25	36.04%	5.5	11.82
Total famille 533 : YAOURT FROMAGE ULTRA FRAIS							36.53%	20.22	
4028167	CAPRICE DES DIEUX 200G PS	6.00	PC	2.68	3.60	3.80	25.56%	5.5	16.08
3045327	CAMEMBERT PDT 250G PS	6.00	PC	1.69	2.36	2.49	28.39%	5.5	10.14
2730500	AM COULOMMIERS CAS.24%MG 350G PS	7.00	PC	2.10	3.11	3.28	32.48%	5.5	14.70
8995605	CAMEMBERT LEPETIT 20% 250G	6.00	PC	2.54	3.25	3.43	21.85%	5.5	15.24
Total famille 535 : FROMAGES A PATE MOLLE							27.09%	56.16	
6132625	PAIN AU LAIT PEPITES CHOCO X8	9.00	PC	1.16	1.37	1.45	15.33%	5.5	10.44
2617487	TARTINE CAMPAGNE BOULANG.450G	6.00	PC	1.66	2.48	2.62	33.06%	5.5	9.96
1301885	PAIN MIE AM.NATURE 550G CO	10.00	PC	1.05	1.46	1.54	28.08%	5.5	10.50
6120041	PAIN MIE LC HARRY'S 250G	12.00	PC	0.76	1.22	1.29	37.70%	5.5	9.12
Total famille 541 : PAINS INDUSTRIELS							29.11%	40.02	
8824001	AM PAIN AU LAIT X10 350G CO	11.00	PC	1.10	1.70	1.79	35.29%	5.5	12.10
9109600	PAIN AU CHOC X8 360G CO	10.00	PC	1.51	2.32	2.45	34.91%	5.5	15.10
8410057	TRESSEE NATURE 500G SS ADD	6.00	PC	3.12	4.47	4.72	30.20%	5.5	18.72
Total famille 542 : VIENNOISERIE INDUSTRIELLE							33.18%	45.92	
5198065	JUS ORANGE PLPE 90CL PET CO	6.00	PC	1.87	2.74	2.89	31.75%	5.5	11.22
Total famille 548 : JUS DE FRUITS FRAIS							31.75%	11.22	
7405365	PLANTA FIN SHDP 100% VEG DX 225G	8.00	PC	1.32	1.79	2.15	26.26%	20	10.56
Total famille 565 : MARGARINES							26.26%	10.56	
2260870	AM EMM.RAPE CO 29% 200G PS	12.00	PC	1.55	2.17	2.29	28.57%	5.5	18.60
4320217	AM EMMENTAL RAPE CO 29MG 3X70G	10.00	PC	1.69	2.32	2.45	27.16%	5.5	16.90
Total famille 798 : FROMAGES A PATE PRESSEE							27.90%	35.50	
5658927	STE MAURE SOIGNON 23% 200GR PS	6.00	PC	2.05	2.81	2.96	27.05%	5.5	12.30
5744695	BLEU 29%MG 250G LP	8.00	PC	2.14	3.04	3.21	29.61%	5.5	17.12
2295657	BLEU DES CAUSSES 125G CO CVI	6.00	PC	1.73	2.36	2.49	26.69%	5.5	10.38
Total famille 799 : FROMAGES BLEUS CHEVRES BREBIS							28.08%	39.80	
2097670	MOZZA DI BUFFALA 125G CO DL	6.00	PC	1.50	2.55	2.69	41.18%	5.5	9.00
3065547	MOZZARELLA GALBANI 125G 19%MG	12.00	PC	1.13	1.66	1.75	31.93%	5.5	13.56
9538157	AM MOZZARELLA 125G CASINO PS	6.00	PC	0.90	1.29	1.36	30.23%	5.5	5.40
Total famille 893 : FROMAGES DE SAISON							34.92%	27.96	
9017625	PORC COTES 150 G X 2	0.67	KG	6.36	9.99	10.54	36.34%	5.5	4.26
Total famille 630 : BOUCHERIE UVCI							36.34%	4.26	
5001695	ECLAIR CHOC 80G	6.00	PC	1.74	2.23	2.35	21.97%	5.5	10.44
Total famille 254 : GATEAUX UVCI LS							21.97%	10.44	
5001385	PART TARTE ABRICOTS-130G	8.00	PC	1.85	2.87	3.03	35.54%	5.5	14.80
Total famille 255 : TARTERIE UVCI LS							35.54%	14.80	

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101555808 DATE FACTURE : 09.09.2025

Livraison du 09.09.2025 - B.L. N° 0233 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5,50 %	199.39	10.98	287.65	305.78	30.68%	88.26
FRUITS ET LEGUMES	5,50 %	271.84	14.93	372.76	393.25	27.07%	100.92
VOLAILLES	5,50 %	38.10	2.10	58.01	61.20	34.32%	19.91
FROMAGE A LA COUPE	5,50 %	28.20	1.55	41.18	43.44	31.52%	12.98
PRODUITS FRAIS LACTES	20,00 %	10.56	2.11	14.33	17.20	26.31%	3.77
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	371.18	20.43	533.30	562.64	30.40%	162.12
BOUCHERIE	5,50 %	4.26	0.23	6.69	7.06	36.32%	2.43
PATISserie	5,50 %	25.24	1.38	36.35	38.34	30.56%	11.11
TOTAUX		948.77	53.71	1350.27	1428.91	29.73%	401.50

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5.50%	199.39	10.98	287.65	305.78	30.68%	88.26
FRUITS ET LEGUMES	5.50%	271.84	14.93	372.76	393.25	27.07%	100.92
VOLAILLES	5.50%	38.10	2.10	58.01	61.20	34.32%	19.91
FROMAGE A LA COUPE	5.50%	28.20	1.55	41.18	43.44	31.52%	12.98
PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	10.56	2.11	14.33	17.20	26.31%	3.77
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	371.18	20.43	533.30	562.64	30.40%	162.12
BOUCHERIE	5.50%	4.26	0.23	6.69	7.06	36.32%	2.43
PATISserie	5.50%	25.24	1.38	36.35	38.34	30.56%	11.11
COUT INT CHARCUTERIE TRAITEUR	20.00%	1.98	0.40				
COUT INT FRUITS ET LEGUMES	20.00%	2.73	0.55				
COUT INT VOLAILLES	20.00%	0.39	0.08				
COUT INT FROMAGE A LA COUPE	20.00%	0.28	0.06				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	3.81	0.76				
COUT INT BOUCHERIE	20.00%	0.04	0.01				
COUT INT PATISserie	20.00%	0.25	0.05				
TOTAUX EN EUROS		958.25	55.62	1350.27	1428.91	29.73%	401.50

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
TOTAL FACTURE HT	958.25
TOTAL FACTURE TVA	55.60
TOTAL FACTURE TTC	1013.85

En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit :

- d'appliquer de plein droit à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal,
- d'exiger le paiement de tous frais consécutifs au non règlement à l'échéance,
- d'exiger une indemnité forfaitaire de 40 € par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

La clause de réserve de propriété grevant les marchandises livrées est détaillée au verso de cette facture dans les conditions générales " clause de réserve de propriété ".

Client : TL835 / S453078001
Date échéance : 29.09.2025
N° FACTURE : 1101555808
Mt Total TTC EURO : 1013.85

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

FACTURE - DUPLICATA

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101555808 DATE FACTURE : 09.09.2025

Feuillet 4/4

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrita tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. Délais de paiement : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
- Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. Modalités de paiement : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrés par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUSE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.